**DNCA Invest**
*Société d'Investissement à Capital Variable*
60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg No B125.012
(la « **Société** »)

**Le 5 novembre 2019**

Cher Actionnaire,

**Fusion de DNCA INVEST – LONG SHORT EQUITY avec DNCA INVEST - MIURI**

Nous vous écrivons en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST – LONG SHORT EQUITY (le « **Fonds absorbé** ») pour vous informer que le 13 décembre 2019 (la « **Date effective** »), le Fonds absorbé fusionnera avec DNCA INVEST - MIURI (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »). Vous recevrez la valeur équivalente des actions du Fonds absorbant au lieu de vos actions actuelles du Fonds absorbé.

**Contexte et justification**

Après examen, le Conseil a conclu que, compte tenu de la taille du Fonds absorbé et du Fonds absorbant et de la similitude de la stratégie d'investissement entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant, les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant bénéficieront de la Fusion. Le Fonds absorbé a environ 248 millions d'euros sous gestion, tandis que le Fonds absorbant a environ 362 millions d'euros sous gestion à la même date. Les actionnaires du Fonds absorbé seront fusionnés dans un compartiment qui, d'après le Conseil, donnera aux actionnaires l'accès à une stratégie d'investissement similaire avec un profil de risque similaire.

Par ailleurs, le Conseil considère que les actionnaires des Fonds bénéficieront de la fusion.

La fusion permettra d'accroitre les encours du Fonds absorbant et offrira aux investisseurs une alternative avec une taille plus appropriée et une approche d'investissement globalement similaire.

Le Conseil a donc décidé, conformément à l'article 27 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») et aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») ainsi que dans l'intérêt des actionnaires des deux fonds, de fusionner le Fonds absorbé dans le Fonds absorbant.

**Objectifs et politiques d'investissement**

Les objectifs d'investissement du Fonds absorbé et du Fonds absorbant visent à atteinte une performance positive supérieure à leur indice composite respectif avec un seuil de volatilité déterminé, principalement par l'investissement dans des actions émises en Europe.

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds absorbé est géré sur la base d'une stratégie « market neutral » par le biais de *Pair Trades* (comme décrit dans sa stratégie d'investissement en annexe), tandis que le Fonds absorbant suit une stratégie de performance absolue.

**Classes d'actions et évolution annuelle des commissions de gestion**

Tous deux sont soumis à une commission de performance égale à 20 % de la performance positive supérieure à leur indice composite respectif. La commission de performance calculée pour le Fonds absorbé est soumise à un High Water Mark selon la méthodologie indiquée en annexe relative au compartiment du Prospectus, tandis que le Fonds absorbé n'applique pas de High Water Mark.

Pour le calcul de l'exposition globale dans le cadre de la procédure de gestion des risques, le Fonds absorbé utilise la méthode de la VaR (Value-at-Risk), tandis que le Fonds absorbant utilise la méthode de l'engagement. En outre, le Fonds absorbé peut utiliser des instruments dérivés pour générer une surexposition, tandis que le Fonds absorbant ne peut dépasser sa valeur nette d'inventaire. Par conséquent, le SRRI du Fonds absorbant est inférieur au SRRI du Fonds absorbé.

Le tableau ci-dessous récapitule les frais de gestion annuels maximums (« **AMC** ») et frais courants (« **OGC** ») pour les classes d'actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant.

Les actionnaires du Fonds absorbé se verront facturer moins d'OGC dans tous les cas à la suite de la Fusion.

La devise de référence du Fonds absorbé et du Fonds absorbant est l'EUR. Un résumé complet figurant en annexe de la présente proposition commune de fusion indique quelles classes d'actions du Fonds absorbé seront fusionnées dans quelles classes d'actions du Fonds absorbant.

| | **Fonds absorbé** | | **Fonds absorbant** | |
|---|---|---|---|---|
| **Classe d'actions** | **AMC** | **OGC** | **AMC** | **OGC[1]1]** |
| **I EUR** | 1,00 % | 1,07 % | 1,00 % | 1,01 % |
| **N EUR** | 1,10 % | 1,21 % | 1,10 % | 1,16 % |
| **A EUR** | 1,80 % | 1,90 % | 1,80 % | 1,81 % |
| **B EUR** | 2,00 % | 2,11 % | 2,00 % | 2,01 % |
| **Q EUR** | 0,20 % | 0,31 % | 0,20 % | 0,28 % |

**Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et des rachats**

L'heure limite de négociation et les délais de règlement ne changent pas. L'heure limite de négociation du Fonds absorbant est 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation. Les ordres parvenant à BNP Paribas Securities Services (« **BNP** ») avant l'heure limite seront exécutés le jour de la transaction. Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant le jour de transaction.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant (y compris les changements de classes d'actions) figure en Annexe.

[1] Les pourcentages sont annuels et sont établis par référence à la valeur nette d'inventaire par action. Les OGC comprennent, le cas échéant, les frais de distribution, les frais de gestion des actionnaires, les frais de gestion des investissements et autres frais administratifs, y compris les frais d'administration des fonds, de dépositaire et d'agence de transfert. Ils incluent les frais de gestion et d'administration des fonds d'investissement sous-jacents en portefeuille. Les OGC sont indiqués tels qu'au 31 décembre 2018.

**Fusion**

Cet avis de Fusion est requis par la loi luxembourgeoise.

À la suite de la Fusion, il n'y aura pas de changement d'entités juridiques agissant en tant que gestionnaire des investissements, qui reste DNCA Finance.

**Coûts et frais de la Fusion**

Le Fonds absorbé n'a pas de frais de constitution en suspens. Les frais occasionnés par la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, seront supportés par la Société de Gestion.

Le Fonds absorbé assumera les coûts de transaction éventuels liés aux opérations associées à la vente des actifs non éligibles à l'actif du Fonds absorbant.

**Ratio d'échange, traitement des revenus courus et conséquences de la Fusion**

À la Date effective, tous les actifs et passifs du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant. Pour les actions de chaque classe que vous détenez dans le Fonds absorbé, vous recevrez un montant égal par valeur des actions de la classe correspondante (tel que décrit à la section « Classes d'actions et changements annuels des commissions de gestion des investissements » ci-dessus) dans le Fonds absorbant. Le ratio d'échange de la Fusion résultera du rapport entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire ou le prix d'émission initial de la catégorie concernée du Fonds absorbant à la Date effective. Bien que la valeur globale de vos avoirs demeure la même, il se peut que vous receviez dans le Fonds absorbant un nombre d'actions différent de celui que vous déteniez auparavant dans le Fonds absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Fonds absorbé au moment de la Fusion sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale par action du Fonds absorbé et sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant.

Le Fonds absorbé cessera d'exister à la Date effective.

Vous deviendrez ainsi actionnaire du Fonds absorbant, dans la classe d'actions correspondant à votre participation actuelle dans le Fonds absorbé. Un résumé complet figurant dans la section « Classes d'actions existantes et nouvelles » de l'Annexe indique quelles classes d'actions du Fonds absorbé seront fusionnées dans quelles classes d'actions du Fonds absorbant.

La première date de négociation de vos actions dans le Fonds absorbant sera le 16 décembre 2019, l'échéance de la transaction correspondante pour ce jour de négociation étant fixée à 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation.

**Droits des actionnaires à racheter/échanger**

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Fonds absorbant à compter de la Date effective, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbé sans frais (sauf taxes éventuelles) ou de changer pour un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au jour de la transaction le 5 décembre 2019 inclus.

BNP exécutera gratuitement vos instructions de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Les souscriptions ou les conversions dans le Fonds absorbé de nouveaux investisseurs ne seront pas acceptées après la clôture de la transaction le 5 décembre 2019. Afin de laisser suffisamment de temps

pour que des modifications soient apportées aux plans d'épargne réguliers et aux programmes d'épargne similaires, les souscriptions ou les conversions dans le Fonds absorbé seront acceptées des investisseurs existants jusqu'au 10 décembre 2019 (date limite de l'opération fixée à 12h00 le 10 décembre 2019).

**Statut fiscal**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou votre rachat ou échange d'actions avant la Fusion pourraient affecter le statut fiscal de votre investissement. Dès lors, nous vous recommandons de solliciter un conseil professionnel indépendant en la matière.

**Informations supplémentaires**

Nous vous conseillons de lire le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds absorbant (le « **KIID** ») qui accompagne cette lettre. Ce document ainsi que les KIID de toutes les autres classes d'actions disponibles sont consultables sur www.dnca-investments.com. Le Prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sera établi par le commissaire aux comptes agréé dans le cadre de la Fusion et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de Gestion.

Le prospectus, les documents d'information clé et les derniers rapports périodiques sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Nous espérons que vous choisirez de poursuivre votre investissement dans le Fonds absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de Gestion au (+352 27 62 13 07).

Sincères salutations,

le Conseil
**DNCA INVEST**

## Annexe

### Tableau comparatif des principales caractéristiques

Vous retrouverez ci-dessous une comparaison des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant. Tous deux sont des compartiments de la Société. Les détails complets sont indiqués dans le Prospectus et il est également recommandé aux actionnaires de consulter le KIID du Fonds absorbant.

| | **Fonds absorbé**<br>**DNCA Invest – LONG SHORT EQUITY** | **Fonds absorbant**<br>**DNCA Invest - MIURI** |
|---|---|---|
| **Objectif et stratégie d'investissement** | Objectif :<br>Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure au taux sans risque représenté par le taux EONIA. Cette performance est recherchée en l'associant à une volatilité inférieure à 10 % dans des conditions normales de marché.<br>Stratégie :<br>La stratégie d'investissement du Compartiment est la suivante :<br>La stratégie du Compartiment se définit comme des actions à long/court terme et sa stratégie d'investissement repose sur une analyse financière fondamentale. Il investit en actions émises en Europe (EEE, Suisse et Royaume-Uni). Avec une exposition nette limitée à +/- 20 % des actifs sous gestion, il n'est pas significativement dépendant de la direction des marchés actions et la performance dépend essentiellement de la capacité du Gestionnaire des Investissements à prendre les bonnes décisions quant aux positions longues physiques et/ou synthétiques (via l'achat d'une action et/ou de CFD, DPS, options ou futures en vue de tirer parti de son potentiel haussier) et courtes synthétiques (vente d'une action via CFD ou DPS en vue de tirer parti de son potentiel baissier). La gestion du Compartiment est basée sur une stratégie market neutral par le biais de Pair Trades, où « Pair Trade » (i) fait référence à la combinaison d'une position longue et d'une position courte de deux différentes actions ayant une corrélation positive avec pour objectif de bénéficier d'une tendance de marché positive ou négative, au sein d'un même secteur ou non, et (ii) expose le Compartiment à la différence de performance relative | Objectif :<br>Jusqu'à la Date Effective :<br>Le Compartiment vise à générer une performance supérieure au taux sans risque représenté par le taux EONIA. Cette performance est recherchée en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5%.<br>A partir de la Date Effective :<br>Le Compartiment cherche à obtenir une performance annuelle supérieure au taux sans risque représenté par le taux EONIA. L'équipe du Gestionnaire des Investissements (ci-après « l'équipe ») s'efforcera d'atteindre cet objectif avec une volatilité moyenne annuelle de l'ordre de 5 % dans des conditions normales de marché, tout au long de la période d'investissement recommandée.<br>Stratégie :<br>La stratégie du Compartiment peut être qualifiée de stratégie de rendement absolu et repose sur une analyse financière fondamentale. Il investit dans des actions émises par des émetteurs européens (EEE plus Suisse). L'exposition brute aux actions associée aux placements du Compartiment (Longs et Shorts) ne peut dépasser 200 % de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette limitée à +/- 30 % des actifs sous gestion, il n'est pas significativement dépendant de la direction des marchés actions et la performance dépend essentiellement de la capacité du Gestionnaire à identifier des actions susceptibles de surperformer leur indice du marché ou des indices sectoriels correspondants.<br>Plus précisément, la stratégie du Compartiment repose sur :<br>- la capacité du Gestionnaire à identifier les titres susceptibles de surperformer |

| | **Fonds absorbé**<br>**DNCA Invest – LONG SHORT EQUITY** | **Fonds absorbant**<br>**DNCA Invest - MIURI** |
|---|---|---|
| | entre la position courte et la position longue au sein de chaque Pair Trade.<br><br>Plus précisément, la stratégie Long/Short permet :<br><br>- de prendre des positions longues physiques et/ou synthétiques (par achat d'action ou par le biais de CFD, DPS, options ou futures) sur les marchés actions lorsque l'équipe de gestion estime que les émetteurs sont sous-évalués ;<br><br>- de prendre des positions synthétiques courtes (principalement par la vente de CFD actions, DPS, options), lorsqu'elle considère que les émetteurs sont surévalués. Le Compartiment peut également prendre des positions synthétiques courtes par la vente de futures sur indices ou de futures sur secteurs (directement ou par l'intermédiaire de DPS).<br><br>*Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :*<br><br>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :<br><br>- des actions émises en Europe (EEE, Suisse et Royaume-Uni) ou des instruments financiers équivalents (tels que ETF, futures, CFD et/ou DPS, etc.) : de 0 à 100 % de son actif net ;<br><br>- des actions émises en dehors de l'EEE, de la Suisse et du Royaume-Uni : jusqu'à 10 % de son actif net ;<br><br>- des actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 150 millions d'euros : jusqu'à 5 % de son actif net ;<br><br>- des obligations ordinaires, convertibles ou équivalentes de la | son indice de marché. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire d'investissement achète des actions qui pourraient surperformer et vend en même temps un contrat de future sur indice de marché. La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et l'indice vendu.<br><br>- la capacité du Gestionnaire à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur lié. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire d'investissement achète des actions qui pourraient surperformer leur secteur d'activité ou un secteur lié et vend en même temps un contrat de future sur l'indice sectoriel (même ETF). La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat vendu de future sur indice sectoriel ou correspondant.<br><br>*Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :*<br><br>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :<br><br>- des actions émises en Europe (EEE, Suisse et Royaume-Uni) ou des instruments financiers équivalents (tels que ETF, futures, CFD et/ou DPS, etc.) : de 0 à 100 % de son actif net ;<br><br>- des actions émises en dehors de l'EEE, de la Suisse et du Royaume-Uni : jusqu'à 5 % de son actif net ;<br><br>- des actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 150 millions d'euros : jusqu'à 5 % de son actif net ;<br><br>- des obligations ordinaires, convertibles ou équivalentes de la zone euro : de 0 % à 100 % de son actif net ; |

| | **Fonds absorbé**<br>**DNCA Invest – LONG SHORT EQUITY** | **Fonds absorbant**<br>**DNCA Invest - MIURI** |
|---|---|---|
| | zone euro : de 0 % à 100 % de son actif net ;<br>- des instruments du marché monétaire ou des dépôts, de 0 à 100 % de son actif net ;<br>- d'autres instruments financiers : à hauteur de 10 % maximum de son actif net.<br>Le risque de change ne dépassera pas 10 % de l'actif net du Compartiment.<br>La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi de 2010, ne devra pas dépasser 10 % de son actif net.<br>À des fins de couverture ou d'augmentation du risque action ou de change, le Compartiment opère également sur les marchés réglementés de futures sur indices européens (inclus ou non dans un DPS), ainsi que dans des OPCVM, y compris des OPCVM qualifiés d'ETF.<br>Le Compartiment peut recourir à des dérivés listés ou des dérivés OTC (autres que des CFD et DPS), incluant mais ne se limitant pas à des futures, des options listées sur actions ou indices et des options non complexes à des fins de couverture ou d'augmentation de l'exposition aux actions.<br>Le Compartiment peut également intervenir sur les marchés des changes pour couvrir les investissements réalisés en dehors de la zone euro ou liés au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie. | - des instruments du marché monétaire ou des dépôts, de 0 à 100 % de son actif net ;<br>- d'autres instruments financiers : à hauteur de 10 % maximum de son actif net.<br>Le risque de change ne dépassera pas 10 % de l'actif net du Compartiment.<br>La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi de 2010, y compris les ETF, ne devra pas dépasser 10 % de son actif net.<br>À des fins de couverture ou d'augmentation du risque action ou de change sans chercher de surexposition, le Compartiment opère également sur les marchés réglementés de futures sur indices européens et de futures sur secteurs (inclus ou non dans un DPS), ainsi que dans des OPCVM, y compris des OPCVM qualifiés d'ETF.<br>Le Compartiment ne peut utiliser ni des options, ni aucun instrument financier complexe nécessitant une évaluation selon la méthode probabiliste.<br>Le Compartiment intervient également sur les marchés des changes pour couvrir les investissements réalisés en dehors de la zone euro ou liés au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie. |

| | **Fonds absorbé**<br>**DNCA Invest – LONG SHORT EQUITY** | **Fonds absorbant**<br>**DNCA Invest - MIURI** |
|---|---|---|
| **Gestionnaire des Investissements** | DNCA Finance | DNCA Finance |
| **Indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI)** | Catégorie 4 | Catégorie 3 |
| **Profil de risque** | Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de deux à cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :<br>- risque lié à la gestion discrétionnaire ;<br>- risque actions ;<br>- risque de contrepartie ;<br>- risque de liquidité des titres ;<br>- risque de perte en capital ;<br>- risque de taux d'intérêt ;<br>- risque de devise ;<br>- risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés. | Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon de placement de deux à cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :<br>- risque lié à la gestion discrétionnaire ;<br>- risque actions ;<br>- risque de contrepartie ;<br>- risque de liquidité des titres ;<br>- risque de perte en capital ;<br>- risque de taux d'intérêt ;<br>- risque de change ;<br>- risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés (tels que contrat sur différence et swap dynamique de portefeuille). |
| **Profil de l'investisseur type** | Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs recherchant une exposition au marché actions européen sans référence à un indice de marché.<br><br>Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à l'ensemble des risques présentés dans le profil de risque du Compartiment. | Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs recherchant une exposition au marché actions européen sans référence à un indice de marché.<br><br>Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à l'ensemble des risques présentés dans le profil de risque du Compartiment. |
| **Catégorie de fonds** | Fonds Long/Short market-neutral | Fonds de performance absolue |

| | **Fonds absorbé**<br>**DNCA Invest – LONG SHORT EQUITY** | **Fonds absorbant**<br>**DNCA Invest - MIURI** |
|---|---|---|
| **Devise du fonds** | EUR | EUR |
| **Date de lancement** | Le 16 novembre 2009 | Le 14 décembre 2011 |
| **Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats** | Les ordres doivent parvenir à la Société de Gestion avant 12h00 heure de Luxembourg le jour de négociation pour être exécutés ce jour.<br>Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction. | Les ordres doivent parvenir à la Société de Gestion avant 12h00 heure de Luxembourg le jour de négociation pour être exécutés ce jour.<br>Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction. |
| **Méthode de gestion des risques** | VaR (Value-at-Risk) | Engagement |
| **Commission de souscription** | Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de la souscription | Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de la souscription |
| **Commission de gestion par classe d'actions** | I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an<br>A EUR : Jusqu'à 1,80 % par an<br>B EUR : Jusqu'à 2,00 % par an<br>N EUR : Jusqu'à 1,10 % par an<br>Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an | I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an<br>A EUR : Jusqu'à 1,80 % par an<br>B EUR : Jusqu'à 2,00 % par an<br>N EUR : Jusqu'à 1,10 % par an<br>Q : Jusqu'à 0,20 % par an |
| **Commission de performance** | I EUR, A EUR, B EUR et N EUR : 20 % de la surperformance par rapport à l'indice EONIA avec High Water Mark<br>Q EUR : NÉANT | I EUR, A EUR, B EUR et N EUR : 20 % de la surperformance par rapport à l'indice EONIA<br>Q EUR : NÉANT |
| **Classes d'actions existantes et nouvelles** | **Classe d'actions existante détenue** | **Nouvelle classe d'actions à détenir** |
| | I EUR | I EUR |
| | A EUR | A EUR |
| | B EUR | B EUR |
| | N EUR | N EUR |

| | **Fonds absorbé**<br>**DNCA Invest – LONG SHORT EQUITY** | **Fonds absorbant**<br>**DNCA Invest - MIURI** |
|---|---|---|
| | Q EUR | Q EUR |

La Fusion s'appliquera également aux classes d'actions supplémentaires lancées avant la Date effective.